



MAIRIE
LE VAL
83143

Téléphone : 04 94 37 02 20
Télécopie : 04 94 37 02 25



Fête de la Libération du VAL

18 août 2025

N° 2025/112

Le Maire de LE VAL (83143), Jérémy GIULIANO ;
Vu les articles L. 2212-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'article R 610/5 du Code Pénal ;
Vu l'article R417-10 du Code de la Route ;
Vu l'arrêté permanent n° 002-2024 du 03 janvier 2024 réglementant la circulation et le stationnement dans le village ;
Vu l'organisation de la fête commémorative en l'honneur de la Libération du Val,
Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et de réglementer la circulation et le stationnement pendant la fête qui se déroulera le 18 août 2025.

ARRÊTÉ

Art. 1 : Il est accordé une priorité de passage au défilé de la commémoration de la libération de la commune le lundi 18 août 2025 de 17h30 à 20h00 sur les voies suivantes :

- Rue Nationale
- Place Gambetta
- Boulevard de la Liberté
- Place de la Libération
- Rue République
- Place Louis Fournier

Art. 2 : La police municipale facilitera le déroulement du défilé, dans le cadre de la priorité de passage. Pendant la manifestation, la circulation s'effectuera avec l'autorisation de la police municipale.

Art. 3 : Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la Loi.

Art. 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication électronique sur le site internet de la ville de LE VAL. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 5 : La Gendarmerie de BRIGNOLES et la Police Municipale sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Copies transmises à :

- Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Brignoles,
- Monsieur Le Commandant des Sapeurs Pompiers de Brignoles,
- La Police Municipale de Le Val

Fait à LE VAL le 5 août 2025

L'adjoint délégué à la sécurité
MAX FABRE

